

Sainte-Ère, le 18 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 18^e jour du mois de mars 2024 à 20h00 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Mme Nathalie Daoust ,	Siège # 1
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h27 par le maire, M. Sébastien Lévesque

45-03-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Approbation de la programmation des travaux #6 – TECQ
 - 3.2 Comptes de taxes en souffrance
 - 3.3 Mandat - Service juridique
4. Période de questions des citoyens
5. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-03-2024

3. Administration

3.1 Approbation de la programmation des travaux #6 – TECQ

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47-03-2024

3.2 Comptes de taxes en souffrance

Considérant que l'état des taxes dues au 18 mars 2024 est de 4 385,21\$ pour l'exercice financier 2023;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu d'approuver cet état des taxes dues, présenté à la séance et de transmettre les dossiers à la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-03-2024

3.3 Mandat - Service juridique

Il est proposé par Nicholas Kaven Jean, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de mandater Me François Bérubé de la firme d'avocat Cain Lamarre pour représenter la municipalité dans les dossiers d'arbitrages en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

49-03-2024

5.Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu de lever la séance à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 19^e JOUR DE MARS 2024**



**Sébastien Lévesque
Maire**



**Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière**

